



Vente de la maison de mes parents

Par **bibibiloui**, le **25/04/2009** à **20:11**

Bonjour, mon père est décédé il y a 3ans;apres son decès nous sommes passés chez le notaire ma mère,ma soeur et moi.Lors de cet entrevue nous avons laissé nos droits à ma mère.rnDernièrement ma mère est partie en maison de retraite et a demandé à ce que sa maison soit vendue. Ma soeur a fait le nécessaire auprès du même notaire sans me demander mon avis. Lla maison est donc en vente.rnVoici ma question:le notaire peut il mettre en vente le bien sans me prevenir en rappelant que nous avons laissé chacun nos droits à notre mère rnJe vous remercie si vous pouvez m'éclairer.